

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

04.08.2017

Dossier complet le :

04/08/17

N° d'enregistrement :

2017-2644

1. Intitulé du projet

Création d'une plateforme logistique implantée au sein des communes de Nantes et de Bouguenais (Loire-Atlantique).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

LEGENDRE DEVELOPPEMENT

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Olivier ROUALEC, Directeur Général du Groupe LEGENDRE

RCS / SIRET

799 817 036 000 20

Forme juridique SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)) |
|---|--|
| 1. Installations classées pour la protection de l'environnement. a) Autres ICPE soumises à autorisation | Le projet concerne la construction d'une plateforme logistique représentant environ 25 662 m ² de surface de planchers sur un terrain d'assiette foncière d'environ 47 650 m ² . |
| 39.travaux, constructions et opérations d'aménagement ... | Cette plateforme relèvera du régime de l'enregistrement pour les rubriques 1510, 1530, 1532, 2662, 2663-1 et 2663-2 de la nomenclature des ICPE |

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet concerne la construction d'un entrepôt comprenant 4 cellules d'environ 5950 m² sur les communes de Nantes et de Bouguenais. Ces cellules seront associées à des bureaux, des locaux techniques (transformateur, TGBT, sprinklage,...), des voiries, des aires de stationnement.

Ce projet est déposé par la société LEGENDRE DEVELOPPEMENT, spécialisé dans la construction, la promotion, la conception et la réalisation de tous programme immobiliers.

L'entrepôt sera ensuite mis en location.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif principal du projet est de créer une plateforme logistique à proximité des terminaux du grand port maritime de Nantes Saint-Nazaire, et du périphérique Nantais (notamment l'axe de circulation RD 723 reliant les villes de Chartres et Nantes). Cette plateforme s'implantera au sein de la zone industrielle Cheviré Aval, rue de l'Île Pointière, sur les communes de Nantes et de Bouguenais (Loire-Atlantique). Elle sera vouée à la location à un ou plusieurs locataires.

Elle sera composée de 4 cellules, dont 2 de 5968 m² et 2 de 5788 m². La création et la construction de cette installation feront l'objet :

- d'une procédure de permis de construire déposée en mairie de Nantes/Bouguenais,
- d'une procédure de demande d'enregistrement au titre de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement déposée en préfecture de Loire-Atlantique.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La construction de l'entrepôt pourra être effectuée en plusieurs tranches (non défini à ce jour).

Cette construction comprendra plusieurs étapes successives et / ou concomitantes :

- terrassement léger des terrains,
- réalisation des extérieurs (plateforme (mise en forme du terrain), voiries,...),
- réalisation du gros oeuvre (massifs, quais, poteaux, mur CF et structure bureaux),
- édification de la charpente bois, couverture, bardage,
- aménagements intérieurs (racks, locaux techniques, bureaux),
- finalisation des aires extérieures (espaces verts,...).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La phase d'exploitation consistera en la réception, le stockage, la préparation et l'expédition de produits conditionnés.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à une procédure de demande de permis de construire déposée auprès de la mairie de Nantes/Bouguenais.

Pour mémoire, le projet sera également soumis à une procédure de demande d'enregistrement au titre de la législation sur les ICPE.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques | Valeur(s) |
|---|-------------------------|
| Surface : | |
| - entrepôt (cellules + local de charge) | 23 912 m ² , |
| - Bureaux | 1 196 m ² , |
| - locaux techniques | 434 m ² , |
| - Voiries et parkings / abri vélos | 13 400 m ² , |
| - bassin de rétention | 1 660 m ² , |
| - local de sprinklage | 120 m ² , |
| - autres : espaces verts etc. | 6 928 m ² |

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Rue de l'île de Pointière
Ile de CHEVIRE
44200 Nantes

Parcelles cadastrales :
- n°6 et 95 p de la section IY

Chevire
43340 Bouguenais

Parcelles cadastrales :
- n° 393 p de la section AZ

Coordonnées géographiques¹ Long. 0 1° 36 ' 0 " O Lat. 47° 11' 15 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | L'emprise du projet est située au plus près à environ 230 m au Sud de la ZNIEFF la plus proche intitulée : " Vallée de la Loire à l'aval de Nantes ". Il s'agit d'une ZNIEFF de type II référencée comme tel 520616267. Cette zone intègre un ZNIEFF de type I fille " Prairies de saint-jean-de-boiseau a bouguenais". Elle est référencée 520013068 et localisée à 480 m au Sud-Ouest des terrains. |
| En zone de montagne ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | L'arrêté de protection biotope (APB) pris le plus proche du projet concerne la protection de la « Tourbière de Lognes » (FR3800316), au plus près à environ 16,5 km au Nord-Ouest du site. |
| Sur le territoire d'une commune littorale ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Les communes concernées par ce projet sont celles de Nantes et Bouguenais. Il ne s'agit pas de communes littorales. |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La réserve naturelle plus proche de l'emprise du projet est constituée par le « Lac de Grand-Lieu » située au plus près à environ 8,5 km au Sud-Ouest du site. Il s'agit à la fois d'une réserve nationale (FR3600048), et d'une réserve régionale (FR9300128). |
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement du département (PPBE) de Loire-Atlantique a été approuvé le 26 décembre 2011. Il vise les émissions sonores générées par les infrastructures routières du département. Un PPBE a également été adopté le 10 février 2017 au sein de Nantes Métropole. Notons que les seuils des émissions sonores définis par ce plan n'impactent pas les terrains visés par le projet de la plateforme. |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le monument historique le plus proche est constitué par la "Maison radieuse" datant du 20ème siècle et localisée au plus près à environ 2,3 km à l'Ouest de l'emprise du projet. |

| | | | |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Aucune zone humide n'a été identifiée sur les terrains du projet. |
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Les communes de Nantes et Bouguenais sont concernées par le risque inondation couvert par le PPRI Loire aval dans l'agglomération nantaise. Le terrain n'est cependant pas concerné par un zonage réglementaire de ce PPRI. La côte de la crue de référence est de 6.15 m. |
| Dans un site ou sur des sols pollués ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Les terrains ne sont pas répertoriés sur la base de données du BASOL et du BASIAS comme sites et sols pollués. |
| Dans une zone de répartition des eaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un site inscrit ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le site inscrit le plus proche est constitué par la « Place Mellinet », localisé environ à 3 km au Nord-Ouest du terrain du projet et inscrit par arrêté du 20 Juillet 1974 |
| Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
| D'un site Natura 2000 ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le site Natura 2000 le plus proche de l'emprise du projet est localisé au plus près à environ 210 m au Nord. Il s'agit de "l'Estuaire de la Loire" référencé FR5210103. |
| D'un site classé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le site classé le plus proche est constitué par le « Lac de Grandlieu et ses abords », localisé environ à 7 km au Sud du terrain du projet et classé par arrêté du 24 Août 1982. |

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|-------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Ressources | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | L'eau utilisée sur la plateforme sera liée aux besoins sanitaires, aux lavages des sols et aux système incendie (sprinklage). L'eau proviendra du réseau d'eau communal. |
| | Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il excédentaire en matériaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Milieu naturel | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | L'emprise du projet est en état de friche industrielle au sein d'une zone d'activités (ancien établissement industriel démoli). Il n'est pas susceptible d'accueillir des espèces d'intérêt communautaire. |
| | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | De par ses activités de logistique, sans consommation d'eau industrielle et sans rejets autres que des eaux pluviales après tamponnement, le projet n'est pas susceptible d'avoir des incidences sur les espèces et les habitats déterminant le site Natura 2000 "Estuaire de la Loire" |

| | | | | |
|------------------|--|---|---|---|
| | Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Les terrains sont actuellement en état de friche industrielle. |
| Risques | Est-il concerné par des risques technologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des risques naturels ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le terrain n'est pas concerné par le zonage réglementaire du PPRI Loire aval dans l'agglomération nantaise. |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | L'activité consiste en la réception, le stockage, la préparation et l'expédition de produits conditionnés. Cette activité n'est pas susceptible de générer des risques sanitaires. |
| | Est-il concerné par des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Nuisances | Engendre-t-il des déplacements/des trafics | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le fonctionnement de l'entrepôt engendrera un trafic : - de véhicules légers associés au personnel : il est estimé un trafic d'environ 150 véhicules par jour, - de véhicules légers associés aux visiteurs : environ 10 véhicules légers par jour, - de poids lourds : environ 100 poids lourds par jour. |
| | Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ? | <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | Les émissions sonores seront limitées au trafic routier des poids lourds et des véhicules légers du personnel ainsi qu'au fonctionnement des installations techniques. Rappelons que la commune de Nantes est concernée par un PPBE. Néanmoins l'emprise du terrain est localisée en dehors des seuils d'exposition sonore définis par ce plan. |

| | | | | |
|------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| | <p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | <p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | <p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>L'éclairage extérieur se limitera aux besoins associés à la sécurisation des accès et des voiries en période de faible luminosité.</p> |
| Emissions | <p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>Les rejets atmosphériques seront liés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à la chaufferie (maintien hors gel des cellules), - au trafic routier. Des mesures seront prises pour limiter cet impact : consignes de coupure de moteur lors des opérations de chargement/déchargement, limitation de la vitesse sur le site,... |
| | <p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>L'entrepôt sera à l'origine :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'eaux sanitaires (dirigées vers le réseau d'eaux usées communal), - d'eaux pluviales de voiries qui seront traitées par un séparateur hydrocarbures puis dirigées vers un bassin d'orage interne, - d'eaux pluviales de toiture qui seront dirigées vers le bassin d'orage interne. <p>Un raccordement du bassin au réseau d'eaux pluviales communal sera réalisé. En sortie, le débit de rejet respectera les seuils définis par la zone d'activités.</p> |
| | <p>Engendre-t-il des effluents ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | <p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>L'activité sera à l'origine de la production de déchets non dangereux liés aux activités de bureaux et de stockage.</p> <p>La production de déchets dangereux sera liée aux opérations de maintenance des équipements (curage du séparateur hydrocarbures, ...).</p> |

| | | | | |
|---|--|--------------------------|-------------------------------------|---|
| Patrimoine / Cadre de vie / Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Les communes de Nantes et de Bouguenais sont classées en zone de présomption de prescription archéologique, c'est-à-dire que des recherches archéologiques sont susceptibles d'être réalisées dans le cadre de projets affectant le sol. Néanmoins, l'emprise du projet étant une friche industrielle, aucun vestige archéologique n'est susceptible d'être présent sur l'emprise du projet. |
| | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Les sols sont actuellement en état de friche industrielle. Le terrain retrouvera sa vocation d'activité industrielle au sein de la zone. |

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Dans le cadre de la création de l'entrepôt, plusieurs mesures seront prises :

- traitement des eaux pluviales des voiries et régulation des eaux pluviales via un bassin d'orage et un rejet à un débit régulé dans le réseau d'eau pluvial communal,
- mise en place d'un dispositif de confinement des eaux d'extinction en cas d'incendie (bassin d'orage étanche muni d'une vanne d'isolement)
- mise en place de consignes visant à limiter les émissions sonores (arrêt des véhicules lors des opérations de chargement/déchargement, limitation de la vitesse sur le site,...).

De plus, l'implantation du projet au sein de la zone industrielle de Cheviré et à proximité d'un axe de circulation principal (RD reliant les villes de Chartres et Nantes) permet de limiter l'impact du trafic de la plateforme logistique sur l'environnement local.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu de la localisation des terrains projetés (en zone industrielle, en état de friche industrielle, à proximité d'un axe de circulation conséquent), leurs caractéristiques (absence de zones humides, de milieux naturels remarquables) et des faibles impacts générés en phase de construction et d'exploitation :

- Les prélèvements et rejets aqueux seront associés à un usage sanitaire et les eaux pluviales seront régulées sur le site,
- Les rejets gazeux seront associés au trafic routier et au fonctionnement de la chaufferie.
- Les terrains sont localisés dans une zone aisément accessible : à proximité de la RD 723.

Il ressort que le projet ne semble pas devoir faire l'objet d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

| Objet | | |
|-------|---|-------------------------------------|
| 1 | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4 | Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 6 | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. | <input checked="" type="checkbox"/> |

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

| Objet |
|-------|
| |

9. Engagement et signature

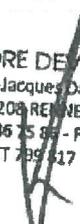
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Saint Jacques de la Lande

le, 04/08/2017

Signature


LEGENBRE DEVELOPPEMENT
5 rue Louis-Jacques Daguerre - CS 60825
35200 RENNES Cedex 2
TEL 02 99 86 75 85 - Fax 02 99 86 70 11
SIRET 789 117 036 00020

adresse ci-dessus

